

Madame Virginie LASSERRE  
Directrice Générale  
Direction Générale de la Cohésion Sociale  
18 Place des Cinq Martyrs du Lycée  
Buffon  
75014 Paris

Paris, le 29 avril 2020

- Objet : articulation de l'accueil en EAJE, dans les établissements scolaires et de l'accueil périscolaire des enfants des salariés du secteur sanitaire, social et médico-social à partir du 11 mai 2020.

Madame la Directrice Générale,

Suite à la déclaration du Premier Ministre devant l'Assemblée nationale hier, nous avons compris que le plan de déconfinement serait progressif et qu'il laisserait aux maires et aux préfets la possibilité d'adapter des stratégies locales concernant le déconfinement.

Si des orientations ont été données quant à la ré-ouverture des crèches et des établissements scolaires, en revanche, aucune consigne n'a été émise quant aux modalités concrètes d'organisation de l'accueil périscolaire (accueil du matin et du soir, pause méridienne et restauration, accueils de loisirs le mercredi).

Par ailleurs, nous ne savons pas comment seront articulés ces trois dispositifs : EAJE, établissements scolaires et accueil périscolaire. Pendant la période de confinement, plusieurs salariés de nos organismes gestionnaires adhérents ont rencontré des difficultés pour la continuité de leur activité : pas d'accueil périscolaire, pas de cantine, avec parfois l'obligation de venir chercher leur enfant à la pause méridienne.

Nous constatons actuellement une demande forte de nos professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social pour savoir si ces dispositifs seront bien articulés entre eux, non seulement pour savoir si leur enfant sera accueilli en toute sécurité, mais également pour leur permettre de reprendre leur activité professionnelle. Ces derniers s'interrogent, à raison, sur les conditions de leur reprise d'emploi : à temps plein, partiel ou par demi-journées.

Aussi, afin de pouvoir rassurer nos professionnels, nous vous demandons de veiller à l'articulation de ces trois dispositifs. Dans l'idéal, nous souhaiterions pouvoir les informer avant le 4 mai si possible.

Comme vous le savez, une grande partie de nos professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social privé solidaire et commercial ont été mobilisés pendant la période de crise sanitaire et ont continué à travailler pour assurer la continuité d'activité de leur service ou établissement. Ils faisaient partie des personnels mobilisés considérés comme prioritaires pour l'accueil de leur enfant dans ces différents dispositifs.

Il semble important que vous puissiez notamment nous indiquer dans quelle mesure l'accueil des enfants de ces professionnels restera prioritaire à partir des 11 et 18 mai, et même au-delà lorsque l'activité économique de notre pays aura progressivement repris. De fait, les effectifs d'enfants accueillis seront réduits et il importe que l'accueil des enfants de ces professionnels essentiels pour la lutte contre le virus soit garanti.

L'articulation entre la réouverture des EAJE, des établissements scolaires et de l'accueil périscolaire permettra ainsi à nos salariés de poursuivre de façon sereine leur activité de soins et d'accompagnement au sein des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux de notre réseau.

Veillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de notre très haute considération.

**Antoine Perrin**



Directeur Général de la FEHAP

**Christine SCHIBLER**



Déléguée Générale de la FHP

**Stéphane Racz**



Directeur Générale de Nexem

**Florence ARNAIZ-MAUMÉ**



Déléguée générale du SYNERPA

**Sophie BEAUPERE**



Déléguée générale d'Unicancer